



LABEL
EXCELLENCE

www.label-excellence.com

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



Assurance NVEI

AVERTISSEMENTS

Ce comparatif recense exclusivement des contrats en cours de commercialisation. Il a été réalisé en fonction de la documentation (conditions générales, documentation commerciale, notice d'assistance et devis tarifaires) en notre possession lors de son édition. Les caractéristiques des contrats présentés sont d'ailleurs susceptibles d'avoir évolué depuis la parution.

Les divers contrats d'assurance NVEI du marché sont le sujet d'évolutions, d'améliorations et d'innovations constantes. Notre méthode de notation s'appuyant essentiellement sur la comparaison des caractéristiques d'un contrat par rapport à celles de l'ensemble des contrats de son marché, les assurances NVEI dont les caractéristiques ne sont pas améliorées d'une année sur l'autre, courent le risque de se voir mécaniquement attribuer des notes inférieures à celles de l'année précédente.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

ASSURANCE NVEI

Au sein d'un contrat d'assurance NVEI, plusieurs niveaux de garanties sont accessibles. Nous avons choisi de comparer pour chaque contrat, une formule Garanties Basiques (Responsabilité civile garantie au minimum, option possible de Garantie corporelle du Conducteur) et une formule « Garanties étendues ». La note obtenue par chaque formule est une moyenne pondérée des notes intermédiaires décrites ci-dessous. La note obtenue par le contrat est le résultat de l'addition des notes des différentes formules analysées. Les contrats dont la note globale figure en tête du marché se voient attribuer le Label d'Excellence de notre rédaction.

CADRE DU PRODUIT

(≈ 9 % de la note globale en « Garanties étendues », ≈ 12,5 % en « garanties basiques »)

Formules concernées : Toutes

La note Cadre du Produit porte sur les spécificités des produits d'assurance NVEI. Les éléments qui pondèrent cette note sont les suivants :

Type de produit : nous déterminons la note en fonction de s'il s'agit d'un produit spécifiquement dédié aux NVEI, ou d'une offre d'extension d'un produit plus générique (Assurance Automobile, Assurance 2 roues ou même Assurance Multirisques Habitation). Si le produit est spécifique, la note sera meilleure.

Souscription en ligne : nous notons la faculté ou non de laisser le client pouvoir faire intégralement son devis en ligne jusqu'à la souscription de son contrat. Si cette faculté n'est pas possible, la note sera impactée négativement.

Multiple assurés : Certains contrats du banc d'essai permettent d'assurer plusieurs conducteurs du même NVEI (les membres d'une même famille par exemple). Si cette possibilité est offerte par le contrat, sa note sera meilleure.

Vitesse maximum autorisée : la législation et la réglementation en 2019 ayant fortement impacté l'usage des NVEI, certains engins ayant une vitesse native au dessus de la limite réglementaire d'usage (25 km/h) se sont vus parfois refuser l'accès à des produits d'assurance. Nous notons donc ici le critère d'acceptation du NVEI à assurer en fonction de sa vitesse maximum d'origine en sortie d'usine. Plus la vitesse maximale autorisée est haute, meilleure sera la note.

PROTECTION DU CONDUCTEUR

(≈ 28 % de la note globale en « Garanties étendues », ≈ 40 % en « garanties basiques »)

Formules concernées : Toutes

Inclusion de la garantie : des points sont attribués lorsque la garantie est proposée en inclusion.

Étendue de la garantie : si plusieurs options sont accessibles, nous déterminons les plafonds d'indemnisation les plus élevés accessibles pour le décès et l'invalidité et également le seuil d'AIPP le plus bas. Ces plafonds maximaux et seuils minimaux sont ensuite positionnés sur le marché. Plus les plafonds sont élevés et plus les notes sont importantes. À l'inverse, plus le seuil d'AIPP est réduit et meilleure est la note.

La note « Étendue de la garantie » est une moyenne pondérée des notes « Plafond en cas de décès », « Seuil d'AIPP », « Plafond d'AIPP ».

La note globale Protection du conducteur est une moyenne pondérée des notes « Inclusion de la Garantie » et « Étendue de la garantie ».

DOMMAGES AUX TIERS/RECOURS

(≈ 18 % de la note globale en « Garanties étendues », ≈ 20 % en « garanties basiques »)

Formules concernées : Toutes

Responsabilité aux dommages matériels

Nous notons les plafonds maximum d'indemnisation en cas de dommages matériels causés à tiers.

Responsabilité aux dommages corporels

Nous notons les plafonds maximum d'indemnisation en cas de dommages corporels causés à tiers.

Défense - recours

Nous notons les seuils d'intervention amiable et judiciaire ainsi que les plafonds d'intervention.

Les seuils d'intervention sont positionnés sur le marché. Plus ils sont réduits et plus les notes sont importantes.

La note globale « Défense - Recours » est une moyenne des notes obtenues pour les seuils et les plafonds d'intervention.

PRESTATIONS

(≈ 22,5 % de la note globale en « Garanties étendues », ≈ 5 % en « garanties basiques »)

Formules concernées : Formules étendues

Vol

Présence de garantie : des points sont attribués lorsque la garantie est proposée en inclusion ou en option

Étendue de la garantie : si un niveau de garantie est disponible, nous déterminons alors les scénarii de déclenchement de cette dernière en fonction du lieu du vol (uniquement au domicile de l'Assuré, dans un local fermé ou en tous lieux) et des conditions du vol (effraction, vol des clés ou des codes de sécurité, agression et/ou menaces de violence). Plus l'éventail d'événements couverts est large, meilleure sera la note.

Dommages au matériel

Présence de garantie : des points sont attribués lorsque la garantie est proposée en inclusion.

Étendue de la garantie : si un niveau de garantie est disponible, alors nous déterminons les scénarii de déclenchement de cette dernière en fonction des événements couverts (Incendie, Événements climatiques, Accident) et du nombre maximum de sinistres couverts au cours d'une même période annuelle d'assurance. Plus l'éventail et le nombre d'événements couverts est important, plus cela impactera positivement la note.

Indemnisation des dommages subis matériel

Indemnisation en cas de vol/de remplacement du bien endommagé suite à un événement couvert :

- **Plafond d'indemnisation** : nous déterminons les plafonds d'indemnisation les plus élevés qui sont accessibles en cas de dommages au véhicule. Plus les plafonds sont élevés et plus les notes sont importantes
- **Franchise minimum** : nous déterminons les niveaux de franchises les moins élevés possibles en cas de dommages au véhicule. Plus les franchises sont basses et plus les notes sont importantes.
- **Vétusté maximum** : nous déterminons les taux de vétusté forfaitaires maximum appliqués aux engins assurés en cas de sinistre, lorsqu'ils sont prévus contractuellement. Plus le coefficient maximum de vétusté applicable est bas, meilleure sera la note.

La note globale de cette évaluation tient compte des trois éléments cités ci-dessus et est pondérée en fonction de chacun des événements couverts (Vol et autres dommages couverts en cas de remplacement du bien).

Simulation indemnisation : Afin de comparer au mieux le niveau d'indemnisation, nous avons choisi un modèle de NVEI de gamme moyenne (valeur neuf 600 €) à assurer et avons simulé un sinistre total sur le véhicule après 1 an, 2 ans et 5 ans. Ainsi, notre simulation prend en compte la vétusté forfaitaire annuelle déterminée par le contrat et la franchise prévue contractuellement.

En cas d'absence de franchise forfaitaire indiquée au contrat, nous partons du postulat suivant :

Si le contrat s'appuie sur une valeur à dire d'expert, la dépréciation en fonction de l'âge du NVEI est la suivante :

- **Après 1 mois** : - 15 % par rapport à la valeur d'achat.
- **Après 2 ans** : - 30 % par rapport à la valeur d'achat.
- **Après 5 ans** : - 75 % par rapport à la valeur d'achat.

Pour chaque niveau de simulation présenté ci-dessus, l'indemnisation proposée est positionnée sur le marché. Plus l'indemnisation est élevée, plus la note est élevée. La note finale de la « Simulation Indemnisation » est une moyenne des 3 notes citées ci-dessus.

Assistance

Présence de garantie : des points sont attribués lorsque la garantie est proposée en inclusion ou en option.

POSITIONNEMENT TARIFAIRE

(≈ 22,5 % de la note globale)

Formules concernées : Toutes

Les simulations tarifaires ont été effectuées au mois de février 2021 sur les caractéristiques du véhicule suivantes : Trottrnette électrique/ XIAOMI M365/ Immatriculée/ Vitesse maximale 25 km/h/ date de mise en circulation : janvier 2020/ Valeur d'achat de 350 €.

LES PRODUITS ANALYSÉS EN 2024

MAIF - AUTO MOTO VAM (NVEI)
ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS - ON STREET
CIC / CREDIT MUTUEL - ASSURANCE MOBILITE URBAINE
APRIL - E- TROTTINEUR
ASSU 2000 / ASSUREO / EURO ASSURANCE - NVEI ASSU 2000
MAXANCE - NVEI MAXANCE
MATMUT - 2R MOBILITE MATMUT
ABEILLE ASSURANCES - ASSURANCE MOBILITE URBAINE (2022)
GMF - MOTO PASS
WIZZAS - NVEI Wizzas
ASSURTON - ASSURANCE ENGIN DE DEPLACEMENT PERSONNEL MOTORISES
ULYGO - ULYGO NOUVELLES MOBILITES
HEyme - ASSURANCE EDPM
MAE - ASSURANCE TROTTINETTES ET PLUS
GROUPAMA - CONDUIRE 2 ROUES ET ASSIMILES
THELEM ASSURANCES - ASSURANCE MOTOCYCLETTE
CYCLOMOTEUR ET EDPM
LUKO - NVEI Luko
CARREFOUR ASSURANCES - VOTRE ASSURANCE TROTTINETTE ELECTRIQUE ET NVEI
Qivío - ASSURANCE TROTINETTES & CIE
SMENO - NVEI SMENO